Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20221108-22-210-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

DÉLIBERATION 22-210

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 novembre 2022

Date de la convocation : 19 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Annie DUTRON à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Emploi Insertion :** Convention triennale 2023-2025 Ecole de la Deuxième Chance (E2C)

Rapporteur : Charles TODARO

NOTE DE SYNTHESE

L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) s'inscrit dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification. L'E2C propose à la fois une pédagogie individualisée permettant à chacun de progresser en fonction de ses objectifs propres et un accompagnement socio professionnel. Le parcours proposé se réalise en alternance alliant période en entreprise et activités en centre. Les jeunes développent des compétences tout au long de leur parcours, celles-ci étant valorisées par une attestation de compétence. Suite au parcours au sein de l'E2C d'une durée moyenne de 9 mois, les jeunes bénéficient d'un suivi d'un an qui leur permet de finaliser leurs projets d'insertion ou de consolider leurs situations. A l'issue, les jeunes accèdent directement à l'emploi ou à une formation qualifiante, le plus souvent en alternance.

En Isère, l'E2C est une association départementale composée de 3 sites : Grenoble, Voiron et Vienne. Le site de Vienne compte 4 salariés formateurs et référents qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et une coordinatrice mutualisée avec le site de Voiron.

En 2021, 44 jeunes ont été accompagnés sur le site de Vienne dont 25 résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. 67% des jeunes ayant terminé leurs parcours en 2021 sont sortis sur des solutions d'emploi, de formation qualifiante ou de services civiques.

Pour les 3 prochaines années l'E2C souhaite s'investir davantage sur le territoire de l'Agglo en travaillant de manière plus étroite avec les collectivités locales, le service public de l'emploi, les entreprises, le tissu associatif et les acteurs de la Politique de la Ville.

Il est proposé de continuer à soutenir l'E2C en proposant le renouvellement de la convention pour 3 ans à hauteur de 30 000 € annuel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission emploi insertion du 25 octobre 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE la convention triennale 2023-2025

APPROUVE le versement d'une subvention 30 000€ annuel soit 90 000€ pour la période 2023-2025.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 10/11/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat